

**DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION,
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DE HAUTE-NORMANDIE**

**DÉCISION RELATIVE À LA NOMINATION DES RESPONSABLES DES UNITÉS DE CONTRÔLE
ET À L'AFFECTATION DES AGENTS DE CONTRÔLE DANS LES SECTIONS D'INSPECTION DU TRAVAIL
DES UNITÉS TERRITORIALES DE LA SEINE-MARITIME ET DE L'EURE**

Le Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Haute-Normandie,

Vu le Code du travail, notamment ses articles R.8122-3 à R.8122-11 ;

Vu le décret n°2009-1377 du 10 novembre 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

Vu le décret n°2014-359 du 20 mars 2014 relatif à l'organisation du système d'inspection du travail ;

Vu l'arrêté ministériel du 26 mai 2014 fixant le nombre d'unités de contrôle au sein de la DIRECCTE de Haute Normandie ;

Vu l'arrêté ministériel du 24 juin 2014 portant dérogation à la création d'une section agricole dans certains départements ;

Vu les arrêtés ministériels portant affectation de directeurs adjoints et d'inspecteurs du travail à l'unité territoriale de la Seine-Maritime ou à l'unité territoriale de l'Eure ;

Vu l'arrêté en date du 28 avril 2015 modifié relatif à la localisation et à la délimitation territoriale des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail dans les unités territoriales de la Seine-Maritime et de l'Eure ;

Vu la décision du 28 avril 2015 relative à la nomination des responsables des unités de contrôle et à l'affectation des agents de contrôle dans les sections d'inspection du travail des unités territoriales de Seine-Maritime et de l'Eure ;

Vu la décision en date du 23 juin 2015 relative à l'organisation de l'intérim des agents de contrôle dans les sections d'inspection du travail des unités territoriales de la Seine-Maritime et de l'Eure ;

Vu la décision n°15-103 du 19 juin 2015 du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Haute-Normandie, portant subdélégation de signature dans le cadre des attributions et compétences générales à Monsieur David DELASALLE, directeur régional adjoint, responsable du « Pôle politique du travail » ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur régional adjoint, responsable de l'unité territoriale de la Seine-Maritime et de Monsieur le Directeur régional adjoint, responsable de l'unité territoriale de l'Eure de la DIRECCTE,

DÉCIDE

Article premier : Les directeurs adjoints du travail et inspecteur du travail ci-après désignés sont nommés en qualité de responsable d'unité de contrôle et placés sous l'autorité du responsable de l'unité territoriale de rattachement.

► Unités de contrôle rattachées à l'unité territoriale de l'Eure :

- Unité de contrôle n°27-1 (Ouest Eure) : *poste vacant* ;
- Unité de contrôle n°27-2 (Est Eure) : Monsieur Pierre-François LEBOULANGER, inspecteur du travail.

L'intérim du responsable de l'unité de contrôle n°27-1 est assuré par Monsieur Pierre-François LEBOULANGER, inspecteur du travail, jusqu'à l'affectation d'un titulaire du poste.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pierre-François LEBOULANGER, l'intérim est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :

- Madame Christine FARA, directrice adjointe du travail ;
- Madame Véronique ALIES, directrice adjointe du travail.

► Unités de contrôle rattachées à l'unité territoriale de la Seine-Maritime :

- Unité de contrôle n°76-1 (Rouen-Dieppe) : Madame Dominique GRARD, directrice adjointe du travail ;
- Unité de contrôle n°76-2 (Rouen Nord) : Madame Dalila BENAKCHA, directrice adjointe du travail ;
- Unité de contrôle n°76-3 (Rouen Sud) : Monsieur Sébastien VANROKEGHEM, directeur adjoint du travail ;
- Unité de contrôle n°76-4 (Le Havre) : Monsieur Stéphane CORO, directeur adjoint du travail.

L'intérim des responsables d'unité de contrôle désignés ci-dessus est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :

- Madame Dalila BENAKCHA, directrice adjointe du travail ;
- Madame Dominique GRARD, directrice adjointe du travail ;
- Monsieur Sébastien VANROKEGHEM, directeur adjoint du travail ;
- Monsieur Stéphane CORO, directeur adjoint du travail.

Article deux : Les inspecteurs du travail et les contrôleurs du travail ci-après désignés sont affectés comme suit dans les sections d'inspection telles que délimitées par l'arrêté en date du 28 avril 2015 susvisé, et placés sous l'autorité du responsable de l'unité de contrôle dont relève la section.

► Unité de contrôle n°27-1 (Ouest Eure), rattachée à l'unité territoriale de l'Eure :

- Section 27-1-1 : Monsieur Eric HEBERT, inspecteur du travail ;
- Section 27-1-2 : *poste vacant* ;
- Section 27-1-3 : Monsieur Gérard BRIEND, contrôleur du travail ;
- Section 27-1-4 : Madame Patricia ELOY, contrôlease du travail ;
- Section 27-1-5 : Monsieur Alexandre CHABRIEZ, inspecteur du travail ;
- Section 27-1-6 : Madame Edwige BOURLAY, contrôlease du travail ;
- Section 27-1-7 : Madame Hélène MBELANI, contrôlease du travail ;
- Section 27-1-8 : Madame Sylvie HUPFER, contrôlease du travail ;
- Section 27-1-9 : Madame Laurence LEMAITRE, inspectrice du travail.

► Unité de contrôle n°27-2 (Est Eure), rattachée à l'unité territoriale de l'Eure :

- Section 27-2-1 : Madame Céline MOLIN, inspectrice du travail ;
- Section 27-2-2 : Madame Elodie LAIGNIEL, contrôlease du travail ;
- Section 27-2-3 : Monsieur Eric LE MOAL, contrôleur du travail ;
- Section 27-2-4 : Madame Kristell MASSOT, inspectrice du travail ;
- Section 27-2-5 : Madame Anne-Marie DOUCE, contrôlease du travail ;

- Section **27-2-6** : Monsieur Philippe GOURMELEN, inspecteur du travail ;
- Section **27-2-7** : Madame Sabine JOUEN, contrôleuse du travail ;
- Section **27-2-8** : Monsieur Julien LABREUCHE inspecteur du travail ;
- Section **27-2-9** : Monsieur Olivier BERMENT, contrôleur du travail ;
- Section **27-2-10** : Monsieur Antony MARTIN, inspecteur du travail.

► Unité de contrôle n°**76-1** (Rouen-Dieppe), rattachée à l'unité territoriale de la Seine-Maritime :

- Section **76-1-1** : Monsieur Antoine SIMEON, contrôleur du travail ;
- Section **76-1-2** : Monsieur Frédéric LANCELOT, inspecteur du travail ;
- Section **76-1-3** : Monsieur Jean-Christophe PRAULT, contrôleur du travail ;
- Section **76-1-4** : Madame Muriel LAINE, contrôleuse du travail ;
- Section **76-1-5** : Monsieur Florent ORLANDI, contrôleur du travail ;
- Section **76-1-6** : Monsieur David RIVE, inspecteur du travail ;
- Section **76-1-7** : Monsieur Jean-François BOUDANT, inspecteur du travail ;
- Section **76-1-8** : Madame Estelle THEVENOT, contrôleuse du travail ;
- Section **76-1-9** : Madame Sarah-Louise SARDOU, inspectrice du travail ;
- Section **76-1-10** : Monsieur Fabien CHEVALIER, inspecteur du travail ;
- Section **76-1-11** : Madame Patricia DURAND, contrôleuse du travail.

► Unité de contrôle n°**76-2** (Rouen Nord), rattachée à l'unité territoriale de la Seine-Maritime :

- Section **76-2-1** : Monsieur David MOREL, inspecteur du travail ;
- Section **76-2-2** : Monsieur Frédéric SONDE MIKAMONA, inspecteur du travail ;
- Section **76-2-3** : Madame Nathalie LEBRETON, inspectrice du travail ;
- Section **76-2-4** : Monsieur Hervé DUNOGENT, contrôleur du travail ;
- Section **76-2-5** : Monsieur Michaël PRIEUX, inspecteur du travail ;
- Section **76-2-6** : Madame Catherine AUTONNE, contrôleuse du travail ;
- Section **76-2-7** : Madame Edith ANGOT, contrôleuse du travail ;
- Section **76-2-8** : Madame Isabelle POISSON, contrôleuse du travail ;
- Section **76-2-9** : Monsieur Sébastien ROLAND, inspecteur du travail ;
- Section **76-2-10** : Monsieur Cédric LELOUARD, inspecteur du travail ;
- Section **76-2-11** : Monsieur Christophe GARCIN, inspecteur du travail ;
- Section **76-2-12** : Madame Murielle MAHIEU, contrôleuse du travail.

► Unité de contrôle n°**76-3** (Rouen Sud), rattachée à l'unité territoriale de la Seine-Maritime :

- Section **76-3-1** : Madame Agnès PANIER, contrôleuse du travail ;
- Section **76-3-2** : Monsieur Jean-Louis SPATZ, inspecteur du travail ;

- Section **76-3-3** : Monsieur Stéphane LEDET, contrôleur du travail ;
- Section **76-3-4** : Madame Corinne MICHEL, contrôleuse du travail ;
- Section **76-3-5** : Madame Sylvie GEIGER, contrôleuse du travail, à compter du 1^{er} septembre 2015 ;
- Section **76-3-6** : Madame Sandrine LANGLOIS, contrôleuse du travail ;
- Section **76-3-7** : Madame Virginie DUVAL, contrôleuse du travail ;
- Section **76-3-8** : Madame Séverine HAUTECOEUR, contrôleuse du travail ;
- Section **76-3-9** : Madame Sandra BURIDON, contrôleuse du travail ;
- Section **76-3-10** : Madame Elodie ALMERAS, inspectrice du travail.

► Unité de contrôle n°**76-4** (Le Havre), rattachée à l'unité territoriale de la Seine-Maritime :

- Section **76-4-1** : Madame Myriam CONTREMOULIN, inspectrice du travail ;
- Section **76-4-2** : Monsieur Richard TEINTURIER, contrôleur du travail ;
- Section **76-4-3** : Monsieur Thierry BLAY, contrôleur du travail ;
- Section **76-4-4** : Madame Sabrina AUGER, inspectrice du travail ;
- Section **76-4-5** : Monsieur Didier DORE, contrôleur du travail ;
- Section **76-4-6** : Monsieur Sylvain HERUBEL, contrôleur du travail ;
- Section **76-4-7** : Monsieur Mathieu AMANS, contrôleur du travail ;
- Section **76-4-8** : Madame Marilyne FLOURIOT, contrôleuse du travail ;
- Section **76-4-9** : Madame Elodie LEBORGNE, inspectrice du travail ;
- Section **76-4-10** : Madame Nathalie DE CHANTELOUP, inspectrice du travail ;
- Section **76-4-11** : Monsieur Philippe GARBE, inspecteur du travail ;
- Section **76-4-12** : Madame Héloïse CLAUDEL, inspectrice du travail ;
- Section **76-4-13** : Monsieur Alan FLICOTEAUX, contrôleur du travail ;
- Section **76-4-14** : Madame Magali MARION, inspectrice du travail.

En cas d'absence ou d'empêchement de l'agent de contrôle, l'intérim est assuré conformément aux dispositions de la décision en date du 23 juin 2015 relative à l'organisation de l'intérim des agents de contrôle dans les sections d'inspection du travail des unités territoriales de la Seine-Maritime et de l'Eure.

Article trois : Les agents de contrôle ci-après désignés sont affectés dans l'unité régionale d'appui et de contrôle chargée de la lutte contre le travail illégal, et placés sous l'autorité du responsable du pôle « politique du travail » :

- Monsieur Michel BANCE, inspecteur du travail, en résidence administrative à Rouen ;
- Monsieur David GUILBAUD, contrôleur du travail, en résidence administrative à Rouen ;
- Madame Isabelle SOURD, contrôleuse du travail, en résidence administrative à Rouen.

Article quatre : Le contrôle de l'application de la législation et de la réglementation du travail dans les entreprises et établissements employant au moins cinquante salariés, lorsqu'il n'est pas assuré par le contrôleur du travail territorialement compétent, est exercé selon les modalités ci-après dans le ressort territorial des sections d'inspection suivantes :

► Unité de contrôle n°**27-1** :

- Section **27-1-3** : le contrôle est confié à Monsieur Eric HEBERT, inspecteur du travail de la section **27-1-1** ;
- Section **27-1-4** : le contrôle est confié à Monsieur Alexandre CHABRIEZ, inspecteur du travail de la section **27-1-5** ;
- Section **27-1-6** : le contrôle est confié à Monsieur Alexandre CHABRIEZ, inspecteur du travail de la section **27-1-5** ;
- Section **27-1-7** : le contrôle est confié à Madame Laurence LEMAITRE, inspectrice du travail de la section **27-1-9** ;
- Section **27-1-8** : le contrôle est confié à Madame Laurence LEMAITRE, inspectrice du travail de la section **27-1-9**.

► Unité de contrôle n°**27-2** :

- Section **27-2-2** : le contrôle est confié à Madame Kristell MASSOT, inspectrice du travail de la section **27-2-4** ;
- Section **27-2-3** : le contrôle est confié à Monsieur Philippe GOURMELEN, inspecteur du travail de la section **27-2-6** ;
- Section **27-2-5** : le contrôle est confié à Madame Céline MOLIN, inspectrice du travail de la section **27-2-1** ;
- Section **27-2-7** : le contrôle est confié à Monsieur Julien LABREUCHE, inspecteur du travail de la section **27-2-8** ;
- Section **27-2-9** : le contrôle est confié à Monsieur Antony MARTIN, inspecteur du travail de la section **27-2-10** ;

► Unité de contrôle n°**76-1** :

- Section **76-1-1** : le contrôle est confié à Monsieur Frédéric LANCELOT, inspecteur du travail de la section **76-1-2** ;
- Section **76-1-3** : pendant toute la durée de l'absence de l'agent de contrôle affecté à cette section, le contrôle est confié :
 - jusqu'au 26 juillet 2015 : à Monsieur Frédéric LANCELOT, inspecteur du travail de la section **76-1-2** ;
 - à compter du 27 juillet 2015 : à Monsieur David RIVE, inspecteur du travail de la section **76-1-6**.

► Unité de contrôle n°**76-2** :

- Section **76-2-12** : le contrôle est confié :
 - pour ce qui concerne les entreprises d'exploitation des lignes de transport public urbain de voyageurs : à Monsieur David MOREL, inspecteur du travail de la section **76-2-1** ;
 - pour ce qui concerne l'ensemble des entreprises à caractère agricole ainsi que les autres entreprises, établissements et lieux de travail situés hors du territoire de la ville de Rouen et qui relèvent de la compétence de la présente section : à Monsieur Sébastien ROLAND, inspecteur du travail de la section **76-2-9** ;
 - pour ce qui concerne les entreprises, établissements et autres lieux de travail ressortissant au régime général de protection sociale qui sont implantés dans le territoire de la ville de Rouen et dont le contrôle est confié à la présente section :
 - à Madame Nathalie LEBRETON, inspectrice du travail de la section **76-2-3**, pour les entreprises, établissements et autres lieux de travail situés sur la partie du territoire de la ville de ROUEN délimitée par les voies suivantes : rue de la République (exclue), rue d'Amiens (incluse), boulevard Gambetta (exclu), rue des Faulx (exclue), rue Saint-Vivien (exclue), rue Saint-Hilaire (exclue), route de Darnétal (exclu), rocade Nord ;
 - à Monsieur Christophe GARCIN, inspecteur du travail de la section **76-2-11**, pour les entreprises, établissements et autres lieux de travail situés sur la partie du territoire de la ville de ROUEN délimitée par les voies suivantes : rue de la République (exclue), quai de Paris, Boulevard Gambetta (exclu), rocade Nord, rue d'Amiens (exclue), rue Jeanne d'Arc ;

- à Monsieur Sébastien ROLAND, inspecteur du travail de la section **76-2-9**, pour les entreprises, établissements et autres lieux de travail situés sur la partie du territoire de la ville de ROUEN délimitée par les voies suivantes : route de Neufchâtel (incluse), rue Louis Ricard (incluse), Place de l'Hôtel de Ville (incluse), rue de la République (exclue), rue des Faulx (incluse), rue Saint-Hilaire (incluse), route de Darnétal (incluse), limite des communes de Bihorel et de Bois-Guillaume.

► Unité de contrôle n°**76-3** :

- Section **76-3-4** : le contrôle est confié : à Monsieur Sébastien VANROKEGHEM, directeur adjoint du travail, responsable de l'unité de contrôle ;
- Section **76-3-5** : le contrôle est confié, jusqu'au 31 août 2015, à Monsieur Sébastien VANROKEGHEM, directeur adjoint du travail, responsable de l'unité de contrôle ;
- Section **76-3-9** : le contrôle est confié à Madame Elodie ALMERAS, inspectrice du travail de la section **76-3-10**.

► Unité de contrôle n°**76-4** :

- Section **76-4-2** : le contrôle est confié à Monsieur Philippe GARBE, inspecteur du travail de la section **76-4-11** ;
- Section **76-4-3** : le contrôle est confié à Madame Héroïse CLAUDEL, inspectrice du travail de la section **76-4-12** ;
- Section **76-4-5** : le contrôle est confié à Madame Elodie LEBORGNE, inspectrice du travail de la section **76-4-9** ;
- Section **76-4-6** : le contrôle est confié à Madame Sabrina AUGER, inspectrice du travail de la section **76-4-4** ;
- Section **76-4-8** : le contrôle est confié à Madame Myriam CONTREMOULIN, inspectrice du travail de la section **76-4-1** ;
- Section **76-4-13** : le contrôle est confié à Madame Nathalie DE CHANTELOUP, inspectrice du travail de la section **76-4-10**.

Sans préjudice des dispositions de l'article deux de la décision en date du 23 juin 2015 relative à l'organisation de l'intérim des agents de contrôle dans les sections d'inspection du travail des unités territoriales de la Seine-Maritime et de l'Eure, en cas d'absence ou d'empêchement de l'inspecteur du travail qui exerce ce contrôle, celui-ci est assuré par l'inspecteur du travail chargé de l'intérim en application des dispositions de l'article premier de la décision précitée.

Article cinq : Les décisions administratives qui relèvent de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail en vertu de dispositions législatives ou réglementaires sont prises selon les modalités ci-après dans le ressort territorial des sections d'inspection suivantes :

► Unité de contrôle n°**27-1** :

- Section **27-1-3** : ces décisions sont prises par Monsieur Eric HEBERT, inspecteur du travail de la section **27-1-1** ;
- Section **27-1-4** : ces décisions sont prises par Monsieur Alexandre CHABRIEZ, inspecteur du travail de la section **27-1-5** ;
- Section **27-1-6** : ces décisions sont prises par Monsieur Alexandre CHABRIEZ, inspecteur du travail de la section **27-1-5** ;
- Section **27-1-7** : ces décisions sont prises par Madame Laurence LEMAITRE, inspectrice du travail de la section **27-1-9** ;
- Section **27-1-8** : ces décisions sont prises par Madame Laurence LEMAITRE, inspectrice du travail de la section **27-1-9**.

► Unité de contrôle n°**27-2** :

- Section **27-2-2** : ces décisions sont prises par Madame Kristell MASSOT, inspectrice du travail de la section **27-2-4** ;

- Section **27-2-3** : ces décisions sont prises par Monsieur Philippe GOURMELEN, inspecteur du travail de la section **27-2-6** ;
- Section **27-2-5** : ces décisions sont prises par Madame Céline MOLIN, inspectrice du travail de la section **27-2-1** ;
- Section **27-2-7** : ces décisions sont prises par Monsieur Julien LABREUCHE, inspecteur du travail de la section **27-2-8** ;
- Section **27-2-9** : ces décisions sont prises par Monsieur Antony MARTIN, inspecteur du travail de la section **27-2-10**.

► Unité de contrôle n°**76-1** :

- Section **76-1-1** : ces décisions sont prises par Monsieur Frédéric LANCELOT, inspecteur du travail de la section **76-1-2** ;
- Section **76-1-3** : ces décisions sont prises :
 - jusqu'au 26 juillet 2015 : par Monsieur Frédéric LANCELOT, inspecteur du travail de la section **76-1-2** ;
 - à compter du 27 juillet 2015 : par Monsieur David RIVE, inspecteur du travail de la section **76-1-6** ;
- Section **76-1-4** : ces décisions sont prises par Monsieur Frédéric LANCELOT, inspecteur du travail de la section **76-1-2** ;
- Section **76-1-5** : ces décisions sont prises par Monsieur Jean-François BOUDANT,
inspecteur du travail de la section **76-1-7** ;
- Section **76-1-8** : ces décisions sont prises par Monsieur Fabien CHEVALIER,
inspecteur du travail affecté dans la section **76-1-10** ;
- Section **76-1-11** : ces décisions sont prises :
 - pour ce qui concerne les entreprises, établissements et autres lieux de travail, relevant du secteur maritime ou fluvial, dont le contrôle est confié à la présente section : par Madame Magali MARION,
inspectrice du travail de la section **76-4-14** ;
 - pour ce qui concerne les autres entreprises, établissements et lieux de travail : par Monsieur David RIVE,
inspecteur du travail de la section **76-1-6**.

► Unité de contrôle n°**76-2** :

- Section **76-2-4** : ces décisions sont prises par Monsieur Cédric LELOUARD, inspecteur du travail de la section **76-2-10** ;
- Section **76-2-6** : ces décisions sont prises par Monsieur Cédric LELOUARD, inspecteur du travail de la section **76-2-10** ;
- Section **76-2-7** : ces décisions sont prises par Monsieur David MOREL, inspecteur du travail de la section **76-2-1** ;
- Section **76-2-8** : ces décisions sont prises par Monsieur Frédéric SONDE MIKAMONA,
inspecteur du travail de la section **76-2-2** ;
- Section **76-2-12** : ces décisions sont prises :
 - pour ce qui concerne les entreprises d'exploitation des lignes de transport public urbain de voyageurs : par Monsieur David MOREL, inspecteur du travail de la section **76-2-1** ;
 - pour ce qui concerne l'ensemble des entreprises à caractère agricole ainsi que les autres entreprises, établissements et lieux de travail situés hors du territoire de la ville de Rouen et qui relèvent de la compétence de la présente section : par Monsieur Sébastien ROLAND, inspecteur du travail de la section **76-2-9** ;
 - pour ce qui concerne les entreprises, établissements et autres lieux de travail ressortissant au régime général de protection sociale qui sont implantés dans le territoire de la ville de Rouen et dont le contrôle est confié à la présente section :
 - par Madame Nathalie LEBRETON, inspectrice du travail de la section **76-2-3**, pour les entreprises, établissements et autres lieux de travail situés sur la partie du territoire de la ville de ROUEN délimitée par les voies suivantes : rue de la République (exclue), rue d'Amiens (incluse), boulevard Gambetta (exclu), rue des Faulx (exclue), rue Saint-Vivien (exclue), rue Saint-Hilaire (exclue), route de Darnétal (exclu), rocade Nord ;

- par Monsieur Christophe GARCIN, inspecteur du travail de la section **76-2-11**, pour les entreprises, établissements et autres lieux de travail situés sur la partie du territoire de la ville de ROUEN délimitée par les voies suivantes : rue de la République (exclue), quai de Paris, Boulevard Gambetta (exclu), rocade Nord, rue d'Amiens (exclue), rue Jeanne d'Arc ;
- par Monsieur Sébastien ROLAND, inspecteur du travail de la section **76-2-9**, pour les entreprises, établissements et autres lieux de travail situés sur la partie du territoire de la ville de ROUEN délimitée par les voies suivantes : route de Neufchâtel (incluse), rue Louis Ricard (incluse), Place de l'Hôtel de Ville (incluse), rue de la République (exclue), rue des Faulx (incluse), rue Saint-Hilaire (incluse), route de Darnétal (incluse), limite des communes de Bihorel et de Bois-Guillaume.

► Unité de contrôle n°**76-3** :

- Section **76-3-1** : ces décisions sont prises par Monsieur Jean-Louis SPATZ, inspecteur du travail de la section **76-3-2** ;
- Section **76-3-3** : ces décisions sont prises par Monsieur Sébastien VANROKEGHEM, directeur adjoint du travail, responsable de l'unité de contrôle ;
- Section **76-3-4** : ces décisions sont prises par Monsieur Sébastien VANROKEGHEM, directeur adjoint du travail, responsable de l'unité de contrôle ;
- Section **76-3-5** : ces décisions sont prises par Monsieur Sébastien VANROKEGHEM, directeur adjoint du travail, responsable de l'unité de contrôle ;
- Section **76-3-6** : ces décisions sont prises par Monsieur Jean-Louis SPATZ, inspecteur du travail de la section **76-3-2** ;
- Section **76-3-7** : ces décisions sont prises par Monsieur Jean-Louis SPATZ, inspecteur du travail de la section **76-3-2** ;
- Section **76-3-8** : ces décisions sont prises par Madame Elodie ALMERAS, inspectrice du travail de la section **76-3-10** ;
- Section **76-3-9** : ces décisions sont prises par Madame Elodie ALMERAS, inspectrice du travail de la section **76-3-10**.

► Unité de contrôle n°**76-4** :

- Section **76-4-2** : ces décisions sont prises par Monsieur Philippe GARBE, inspecteur du travail de la section **76-4-11** ;
- Section **76-4-3** : ces décisions sont prises par Madame Héloïse CLAUDEL, inspectrice du travail de la section **76-4-12** ;
- Section **76-4-5** : ces décisions sont prises par Madame Elodie LEBORGNE, inspectrice du travail de la section **76-4-9** ;
- Section **76-4-6** : ces décisions sont prises par Madame Sabrina AUGER, inspectrice du travail de la section **76-4-4** ;
- Section **76-4-7** : ces décisions sont prises par Madame Héloïse CLAUDEL, inspectrice du travail de la section **76-4-12** ;
- Section **76-4-8** : ces décisions sont prises par Madame Myriam CONTREMOULIN, inspectrice du travail de la section **76-4-1** ;
- Section **76-4-13** : ces décisions sont prises par Madame Nathalie DE CHANTELOUP, inspectrice du travail de la section **76-4-10**.

Sans préjudice des dispositions de l'article deux de la décision en date du 23 juin 2015 relative à l'organisation de l'intérim des agents de contrôle dans les sections d'inspection du travail des unités territoriales de la Seine-Maritime et de l'Eure, en cas d'absence ou d'empêchement de l'inspecteur du travail qui exerce ce pouvoir de décision, les décisions sont prises par l'inspecteur du travail chargé de l'intérim en application des dispositions de l'article premier de la décision précitée.

Article six : Les procédures judiciaires dont l'engagement relève de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail en vertu de dispositions législatives ou réglementaires, sont introduites selon les mêmes modalités que celles prévues pour la prise des décisions administratives visées à l'article cinq ci-dessus.

Article sept : Lorsqu'une action d'inspection de la législation du travail le rend nécessaire, tout agent de contrôle désigné à l'article deux a compétence à intervenir sur l'ensemble du ressort géographique de l'unité territoriale à laquelle est rattachée l'unité de contrôle où il est affecté.

Article huit : La décision du 28 avril 2015 relative à la nomination des responsables des unités de contrôle et à l'affectation des agents de contrôle dans les sections d'inspection du travail des unités territoriales de la Seine-Maritime et de l'Eure, est abrogée à compter du 1^{er} juillet 2015, date d'entrée en vigueur de la présente décision.

Article neuf : Monsieur le Directeur régional adjoint, responsable du pôle « politique du travail », Monsieur le Directeur régional adjoint, responsable de l'unité territoriale de la Seine Maritime, Monsieur le Directeur régional adjoint, responsable de l'unité territoriale de l'Eure et Mesdames et Messieurs les responsables d'unité de contrôle sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la Seine-Maritime et de la préfecture de l'Eure.

Fait à Rouen, le 23 juin 2015

Pour Le Directeur régional des entreprises,
de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi de Haute-Normandie
et par subdélégation
Le Directeur régional adjoint


David DELASALLE